



Doc. 13801
22 juin 2015

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, après le mot « activités », insérer les mots suivants:

« L'Assemblée partage les préoccupations exprimées par le Commissaire aux droits de l'homme à l'égard du système judiciaire. »

Déposé par:

GROSS Andreas, Suisse, SOC
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
FLEGO Gvozden Srećko, Croatie, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
WACH Piotr, Pologne, PPE/DC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. 2015 - Troisième partie de session

